

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 JUN 2015**

Date de convocation : 5/06/2015

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mil quinze, le 17 juin à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSCH Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel et COSTE Christian
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles et GONZALEZ René
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

ARTELIA :

LE Quoc Thin et PLAZZA Floréal

Etai(en)t absent(s) :

Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry, pouvoir à Charles HEY
Commune de CAUSSINIOJOULS :	CHABBERT Jacques, pouvoir à René GONZALEZ
Commune de FAUGERES :	GALTIER Daniel

Secrétaire de séance : François ANGLADE

**CONTRAT D'AFFERMAGE – Coûts supplémentaires liés à la nouvelle réglementation
Propositions du délégataire**

La SAUR, délégataire par contrat d'affermage, a adressé au syndicat un courrier, en date du 18 Février 2015, concernant l'intégration des surcoûts liés aux évolutions réglementaires de la réforme anti endommagement des canalisations.

Ce courrier précise que l'Etat a engagé une réforme nommée « Réforme anti endommagement » et que son objectif est d'obtenir une amélioration de la cartographie des réseaux et ce dans le but de réduire les dommages causés aux réseaux lors des travaux.

Le délégataire précise que cette réforme modifie la répartition des responsabilités entre les différents acteurs et génère par ailleurs des charges d'exploitation qui n'ont pu être prises en compte lors de la conclusion du contrat qui lie la SAUR au SRGO.

Ces nouvelles obligations (Adhésion au guichet unique, nouvelles procédures pour la conduite des chantiers et amélioration progressive de la cartographie) nécessitent la mobilisation de moyens et des coûts supplémentaires dans l'exécution des missions du délégataire.

La réglementation répertorie les plans des réseaux en trois classes selon leur niveau de précision :

- Classe A : inférieur à 40 cm,
- Classe B : entre 40 cm et 1,50 m,
- Classe C : supérieur à 1,50 m.

L'obligation actuelle pour le réseau d'eau potable se limite à la classe C.

Pour se mettre en conformité avec la réglementation, c'est-à-dire le géoréférencement en classe A, la SAUR estime le coût à **7 522,00 € HT / an**, pour les ouvrages neufs ou réhabilités.

En ce qui concerne les réseaux existants, la SAUR propose une prestation complémentaire estimée à **37 184,00 € HT**.

Etant donné que le délégataire devait s'engager contractuellement :

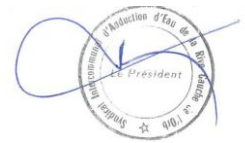
- à améliorer le rendement du réseau, soit 70 % dès le 31/12/2011 et 80 % dès le 31/12/2015, et qu'au 31/12/2014, ce rendement n'est que de 62 %,
- à effectuer un programme de recherche de fuites régulier. Au 31/12/2014, la perte sur le réseau est estimée à 705 m3/jour.

Sur ces faits, s'il est avéré que le délégataire a le devoir de répondre aux obligations réglementaires, le Président estime que ce n'est pas au syndicat d'en supporter les frais et demande par conséquent de ne pas retenir les propositions de la SAUR, d'autant plus que les réseaux humides sont classés en « Classe C » et qu'il n'y a pas de risques.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'UNANIMITE, votent CONTRE les coûts supplémentaires réclamés par le délégataire.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 JUN 2015**

Date de convocation : 5/06/2015

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mil quinze, le 17 juin à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel et COSTE Christian
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles et GONZALEZ René
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

ARTELIA :

LE Quoc Thin et PLAZZA Floréal

Etai(en)t absent(s) :

Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry, pouvoir à Charles HEY
Commune de CAUSSINIOJOULS :	CHABBERT Jacques, pouvoir à René GONZALEZ
Commune de FAUGERES :	GALTIER Daniel

Secrétaire de séance : François ANGLADE

**ADHESION DE LA COMMUNE DE ROQUESSELS ET
CHANGEMENT D'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL.**

La commune de Roquesseles (120 Hab.) est actuellement alimentée en eau potable par une canalisation de 3 km qui part de Faugères. Elle achète l'eau à la SAUR et gère directement la facturation à ses administrés. Tous les travaux sont à sa charge. Elle dispose de 2 réservoirs de 60 m3 chacun et d'un réservoir de 18 m3 sur le hameau de Castelsec.

Elle souhaite aujourd'hui adhérer au SRGO.

Dans un premier temps, la commune doit réaliser à sa charge les travaux nécessaires de mise en conformité des canalisations et remplacer celles qui sont en plomb.

Le siège du SRGO est actuellement fixé à Autignac et ce depuis l'origine, soit 1939.

Le secrétariat est situé à Laurens et ceci pose beaucoup de problèmes au niveau administratif.

Les courriers n'arrivent pas toujours au secrétariat et tous les dossiers et archives se trouvent actuellement à Laurens.

Il est donc important aujourd'hui de fixer le siège du Syndicat à la Mairie de Laurens.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'UNANIMITE, approuvent l'adhésion de la commune de ROQUESSELS au syndicat et le changement d'adresse du siège social sis à la Mairie de Laurens – 1, rue du Château 34480 LAURENS. Chaque Conseil Municipal devra délibérer en ce sens.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 JUN 2015**

Date de convocation : 5/06/2015

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mil quinze, le 17 juin à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel et COSTE Christian
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles et GONZALEZ René
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

ARTELIA :

LE Quoc Thin et PLAZZA Floréal

Etai(en)t absent(s) :

Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry, pouvoir à Charles HEY
Commune de CAUSSINIOJOULS :	CHABBERT Jacques, pouvoir à René GONZALEZ
Commune de FAUGERES :	GALTIER Daniel

Secrétaire de séance : François ANGLADE

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC EAU POTABLE - ANNEE 2014

En vertu des articles L2224-5 et D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président présente à l'assemblée son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Il précise que ce rapport 2014 a été établi à partir du rapport annuel du délégataire SAUR. Il présente les indicateurs techniques, financiers et de performance ainsi que le financement des investissements et l'état de la dette.

Les résultats du contrôle sanitaire permettent de constater un taux de conformité de 100% par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la bactériologie et de 98.18 % pour les paramètres physico-chimiques.

Monsieur le Président précise que le rendement du réseau à **62.36%** reste éloigné des engagements de la SAUR (70 % dès le 31/12/2011 et 80 % au 31/12/2015) et de plus, il est inférieur à l'année précédente. Il expose qu'un courrier a été à nouveau adressé à Monsieur BOUCHACOURT, afin de lui rappeler les engagements de la SAUR.

En 2014, le prix théorique de l'eau potable, pour un usager consommant 120m3, était de 2.46 € T.T.C./m3.

Ce document sera mis à la disposition du public au secrétariat du syndicat, sur la page SRGO du site de la mairie de Laurens et dans chaque commune adhérente.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'UNANIMITE, approuvent le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2014.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 JUN 2015**

Date de convocation : 5/06/2015

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mil quinze, le 17 juin à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel et COSTE Christian
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles et GONZALEZ René
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

ARTELIA :

LE Quoc Thin et PLAZZA Floréal

Etai(en)t absent(s) :

Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry, pouvoir à Charles HEY
Commune de CAUSSINIOJOULS :	CHABBERT Jacques, pouvoir à René GONZALEZ
Commune de FAUGERES :	GALTIER Daniel

Secrétaire de séance : François ANGLADE

PERSONNEL – INDEMNITE AU SECRETAIRE DU SYNDICAT

Le secrétariat du syndicat est assuré par un agent de la commune de Laurens.

Madame GAUBIAC étant à la retraite le 30 Juin 2015, Monsieur le Président expose que Monsieur Bruno LAULHE occupera le poste de secrétaire du SRGO à partir du 1^{er} Juillet 2015.

Monsieur le Président propose de verser une indemnité de 1 200 € brut annuel à Monsieur Bruno LAULHE à partir du 1^{er} Juillet 2015.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'UNANIMITE, approuvent le versement d'une indemnité de 1 200 € par an à Monsieur Bruno LAULHE à partir du 1^{er} Juillet 2015.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 JUN 2015**

Date de convocation : 5/06/2015

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mil quinze, le 17 juin à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel et COSTE Christian
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles et GONZALEZ René
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

ARTELIA :

LE Quoc Thin et PLAZZA Floréal

Etai(en)t absent(s) :

Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry, pouvoir à Charles HEY
Commune de CAUSSINIOJOULS :	CHABBERT Jacques, pouvoir à René GONZALEZ
Commune de FAUGERES :	GALTIER Daniel

Secrétaire de séance : François ANGLADE

FINANCES - BONS CADEAUX DEPARTS A LA RETRAITE

Dans le cadre du départ à la retraite de M. CODOU de la SAUR, le syndicat lui a offert la somme de 100 € sous forme de bons d'achat chez M. Bricolage.

Pour Mme GAUBIAC, secrétaire du SRGO, le syndicat a participé au pot de départ en commun avec la mairie de Laurens et a offert la somme de 500 € sous forme d'un bon cadeau.

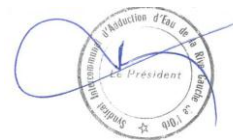
Ces sommes seront inscrites en section de fonctionnement au compte 628.

Le syndicat prend à sa charge la moitié des frais de réception, soit 139.55 €, cette somme sera inscrite en section de fonctionnement au compte 625.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'UNANIMITE, approuvent les bons cadeaux pour M. CODOU et Mme GAUBIAC et le paiement des frais de réception.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 JUN 2015**

Date de convocation : 5/06/2015

Nombre de délégués en exercice : 14

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 2

L'an deux mil quinze, le 17 juin à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel et COSTE Christian
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles et GONZALEZ René
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

ARTELIA :

LE Quoc Thin et PLAZZA Floréal

Etai(en)t absent(s) :

Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry, pouvoir à Charles HEY
Commune de CAUSSINIOJOULS :	CHABBERT Jacques, pouvoir à René GONZALEZ
Commune de FAUGERES :	GALTIER Daniel

Secrétaire de séance : François ANGLADE

FINANCES - FORAGE DE LACAN : achat d'une pompe de secours

En 2014, la SAUR a dû procéder au remplacement de la conduite d'aspiration du forage existant et de la pompe défectueuse, par une pompe de secours en réserve.

De ce fait, il convient d'acquérir une nouvelle pompe de secours au cas où il y aurait un nouveau problème.

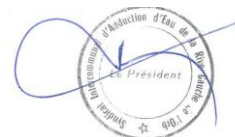
La SAUR propose l'achat de cette nouvelle pompe pour un montant de 15 409.70 € TTC.

La dépense sera inscrite en section d'investissement à l'opération 9067.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'UNANIMITE, approuve l'achat d'une pompe de secours.

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION
D'EAU de la RIVE GAUCHE de l'ORB**

Secrétariat : Mairie de Laurens - 34480

N° 2015-014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 JUN 2015**

Date de convocation : 5/06/2015**Nombre de délégués en exercice : 14****Nombre de présents : 11****Nombre de pouvoirs : 2**

L'an deux mil quinze, le 17 juin à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSC Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel et COSTE Christian
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles et GONZALEZ René
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

ARTELIA :

LE Quoc Thin et PLAZZA Floréal

Etai(en)t absent(s) :

Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry, pouvoir à Charles HEY
Commune de CAUSSINIOJOULS :	CHABBERT Jacques, pouvoir à René GONZALEZ
Commune de FAUGERES :	GALTIER Daniel

Secrétaire de séance : François ANGLADE

TRAVAUX – STATION DE TRAITEMENT : Choix de l'architecte et adoption du DCE

Dans le cadre du projet de réalisation d'une station de traitement de la turbidité de la ressource par filière de traitement physico-chimique et filtration, le syndicat a procédé à la consultation de plusieurs architectes, afin de pouvoir déposer le permis de construire du bâtiment dédié au traitement de l'eau.

3 cabinets d'architectes ont présenté une offre :

- Christian ROUQUETTE, Thézan les Béziers : 11 040,00 € TTC.
- Christine BEL, Magalas : 13 650,00 € TTC.
- EURL 2A2M, Manuel MONTES, BEZIERS : 13 440,00 € TTC.

Au vu des dossiers de candidatures, le Président propose de retenir Christian ROUQUETTE pour un montant de 11 040,00 € TTC.

D'autre part, il convient d'adopter au cours de la séance, le dossier de consultation des entreprises (DCE) réalisé par le cabinet ARTELIA, afin de pouvoir lancer l'appel d'offres et commencer les travaux.

Monsieur le Président donne la parole à M. LE qui rappelle les éléments principaux de ce dossier et explique toutes les données techniques concernant ce type de réalisation.

Le montant des travaux est estimé à 1 570 003 € HT.

L'Agence de l'Eau subventionne le projet pour un montant de 503 828 € et le Conseil Général pour un montant de 503 828 €.

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2015 à l'opération 9064.

M. LE expose aux membres du bureau le planning prévisionnel, à savoir :

- Mi-juin : réalisation du PGCSPPS par ELYFEC, coordinateur sécurité et protection santé.
- Mi-juillet : appel d'offres, avec un délai de 2 mois pour le dépôt des plis en fonction de la période de vacances.
- Début octobre : ouverture des plis et analyse des offres par le cabinet ARTELIA.
- Mi-octobre : période de négociation.
- Fin octobre : notification du marché aux entreprises retenues.
- Janvier 2016 : début des travaux pour une durée de 7 mois.

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION
D'EAU de la RIVE GAUCHE de l'ORB**

Secrétariat : Mairie de Laurens - 34480

N° 2015-015

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 JUIN 2015****Date de convocation : 5/06/2015****Nombre de délégués en exercice : 14****Nombre de présents : 11****Nombre de pouvoirs : 2**

L'an deux mil quinze, le 17 juin à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSCH Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel et COSTE Christian
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles et GONZALEZ René
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

ARTELIA :	LE Quoc Thin et PLAZZA Floréal
-----------	--------------------------------

Etai(en)t absent(s) :

Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry, pouvoir à Charles HEY
Commune de CAUSSINIOJOULS :	CHABBERT Jacques, pouvoir à René GONZALEZ
Commune de FAUGERES :	GALTIER Daniel

Secrétaire de séance : François ANGLADE**TRAVAUX - POTEAUX INCENDIE**

Concernant les travaux sur les poteaux incendie, Monsieur le Président tient à rappeler que dans les cas suivants :

- 1^{ère} installation, Remplacement complet, Réparations dans le centre ancien des villages (cœur du village), si les bouches d'incendie sont vétustes,
les dépenses sont à la charge du syndicat.

Dans les autres cas :

- Dans les lotissements : à la charge du lotisseur, Entretien et contrôles : à la charge de la commune.

Dans le cas d'un poteau incendie endommagé par un tiers non identifié, le SRGO prendra les frais à sa charge sauf si le SRGO ou la commune sont assurés contre le vandalisme. Ce point sera à contrôler.

En fonction de ces critères :

Pour Magalas, la SAUR doit procéder au remplacement complet du poteau incendie situé avenue du capitaine Bonnet et propose un devis pour la somme de 2 640.00 € TTC.

Pour Autignac, la SAUR doit procéder au remplacement complet du poteau incendie situé salle des fêtes et propose un devis pour la somme de 2 640.00 € TTC.

Ces dépenses seront inscrites en section d'investissement à l'opération 9054.

- Le poteau incendie situé avenue de la Gare à Magalas a été remplacé pour la somme de 2 640,00 € TTC.
- Le poteau incendie situé ZAE l'Audacieuse à Magalas a été remplacé pour la somme de 2 640,00 € TTC.

Ces dépenses seront inscrites en section d'investissement à l'opération 9054.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'UNANIMITE approuve les dépenses sur les poteaux incendie et autorise Monsieur le Président à signer les devis avec la SAUR.

*Pour Extrait conforme.*Le Président
Charles HEY

SYNDICAT INTERCOMMUNAL d'ADDUCTION**D'EAU de la RIVE GAUCHE de l'ORB**

Secrétariat : Mairie de Laurens - 34480

N° 2015-016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
Séance du 17 JUIN 2015****Date de convocation : 5/06/2015****Nombre de délégués en exercice : 14****Nombre de présents : 11****Nombre de pouvoirs : 2**

L'an deux mil quinze, le 17 juin à 18H30, les membres du Syndicat Intercommunal d'adduction d'eau de la Rive Gauche de l'Orb, régulièrement convoqués, se sont réunis, en séance ordinaire, à la mairie de Laurens - Salle des associations, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Charles HEY, Président.

Etaient Présents :

Commune d'AUTIGNAC :	MARCHI Jean-Claude et BOSCH Alain
Commune de CABREROLLES :	VILLANEUVA Emmanuel et COSTE Christian
Commune de FAUGERES :	BOUCHE Philippe
Commune de LAURENS :	ANGLADE François et JALBY Geneviève
Commune de MAGALAS :	HEY Charles et GONZALEZ René
Commune de ST NAZAIRE DE LADAREZ :	MORERA Pierre et COURVILLE Dany

ARTELIA :	LE Quoc Thin et PLAZZA Floréal
-----------	--------------------------------

Etai(en)t absent(s) :

Commune de CAUSSINIOJOULS :	ROQUE Thierry, pouvoir à Charles HEY
Commune de CAUSSINIOJOULS :	CHABBERT Jacques, pouvoir à René GONZALEZ
Commune de FAUGERES :	GALTIER Daniel

Secrétaire de séance : François ANGLADE**TRAVAUX - COMMUNES DE FAUGERES ET LAURENS : Alimentation en eau potable
Renforcement des conduites de distribution**

Lors des derniers conseils syndicaux, il a été demandé au cabinet ARTELIA une étude concernant le renforcement de conduites de distribution sur les communes de Faugères et de Laurens.

- Pour Faugères,
 - o Renforcer la canalisation de distribution de la rue du grand verger s'étalant chemin des vignes, chemin départemental n° 13 jusqu'à la cave coopérative « Le Mas Olivier » et remplacer 10 branchements particuliers.
Cela concerne 860 mètres linéaires de réseau.
- Pour Laurens :
 - o Renforcer la canalisation principale de distribution à partir de son réservoir cheminant rue du Causse et avenue des Platanes, et remplacer 30 branchements particuliers.
Cela concerne 430 mètres linéaires de réseau.

L'avant-projet réalisé par le cabinet ARTELIA indique un montant estimatif des dépenses de 480 000 € TTC, incluant les travaux et les honoraires du maître d'œuvre, des bureaux de contrôle, du géomètre, etc...

Dans le cadre du marché à bons de commande, un bon de commande n° 5 correspondant à un 1^{er} renouvellement a été signé avec le cabinet ARTELIA pour la mission AVP pour un montant de 5 451,00 € HT et un bon de commande n° 1 correspondant à un 2^{ème} renouvellement pour les missions PRO, ACT, VISA, DET et AOR pour un montant de 21 804,00 € HT.

Ces dépenses n'ont pas été prévues au budget primitif 2015, il convient donc de créer une nouvelle opération afin d'y inscrire ces dépenses de maîtrise d'œuvre et de procéder à une décision budgétaire modificative pour la mission AVP en équilibrant avec un emprunt en attendant les subventions éventuelles.

Les travaux pourraient être décalés et inscrits au budget prévisionnel 2016.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'UNANIMITE :

- **Approuve l'avant-projet réalisé par le cabinet ARTELIA**
- **Approuve la décision budgétaire modificative suivante, par la création de l'opération 9074 en section d'investissement :**
 - o **DEPENSES – Article 2315 : 7 000,00 €**
 - o **RECETTES – Article 1641 : 7 000,00 €**
- **Autorise Monsieur le Président à demander toutes les aides possibles auprès des différents partenaires financiers pour la réalisation de ce projet.**

Pour Extrait conforme.

Le Président
Charles HEY

